

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9695
11 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 MARS 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DU SOUDAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre une partie du communiqué conjoint publié
à l'issue de la Sixième Conférence au sommet des Etats d'Afrique orientale et
centrale, qui s'est tenue à Khartoum du 26 au 28 janvier 1970.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce
communiqué conjoint comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Abu Bakr OSMAN

Communiqué conjoint publié à l'issue de la sixième Conférence au sommet
des Etats d'Afrique orientale et centrale, tenue à Khartoum, du 26 au
28 janvier 1970

La sixième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement s'est réunie à Khartoum du 26 au 28 janvier, sous la présidence du général de division Gaafar Mohamed Nimeri, président du Conseil révolutionnaire et premier ministre du Gouvernement de la République démocratique du Soudan.

Les quatorze Etats Membres ont tous pris part à la Conférence, auprès de laquelle ils avaient nommé les représentants suivants :

République du Burundi	M. E. Ntiyankundiye, Ministre de la justice
République centrafricaine	Le général Jean Bedel Bukasa, Président de la République centrafricaine
République populaire du Congo	M. Alfred Raoul, Vice-Président du Conseil d'Etat
République démocratique du Congo	Mme Lihau Kanza, Ministre d'Etat aux affaires sociales
Ethiopie	S. A. I. Haïlé Sélassié
République du Kenya	M. Njorge Mungai, Ministre des affaires étrangères
République du Malawi	M. R. B. Chidzanja, Ministre des ressources naturelles et de l'agriculture - Chef de délégation
République rwandaise	M. Anastase Nakusa, Ministre des mines, du commerce et de l'industrie
République de Somalie	Le général de brigade Mohamed Ainanshe Gulaid, Vice-Président du Conseil révolutionnaire suprême
République démocratique du Soudan	Le général de division Gaafar Mohamed Nimeri, Président du Conseil révolutionnaire

République-Unie de Tanzanie

M. Stephan Mando,
Ministre des affaires étrangères

République de l'Ouganda

M. Sam Odaka,
Ministre des affaires étrangères

République de Zambie

M. Kenneth Kaunda,
Président de la République

République du Tchad

Le général Jean Bedel Bukasa,
Président de la République centrafricaine

La Conférence au sommet, après avoir examiné les recommandations formulées lors de la Conférence des Ministres des affaires étrangères tenue à Lusaka en janvier 1970, et modifiées au cours de la réunion extraordinaire desdits ministres tenue à Khartoum le 27 janvier, a approuvé ces recommandations.

Celles-ci avaient trait à des questions intéressantes, d'une part, la coopération des Etats d'Afrique centrale et orientale dans les domaines politique, économique et social, et, d'autre part, l'Afrique tout entière et la communauté internationale.

Dans le domaine politique, la Conférence a donné priorité au Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe et à l'étude des moyens par lesquels les Etats Membres pourront être mis en mesure de répondre au défi que les Gouvernements d'Afrique du Sud et du Portugal ont lancé à l'Afrique et à la communauté internationale en rejetant le Manifeste sur l'Afrique australe.

Après un examen approfondi et détaillé de ces questions, la Conférence,

Notant que les principales parties intéressées, l'Afrique du Sud et le Portugal, ont rejeté le dialogue qui leur était proposé et la possibilité d'un règlement pacifique de la situation explosive existant en Afrique australe et dans les autres territoires africains sous domination coloniale et raciste,

Rappelant le passage du Manifeste où il est clairement affirmé qu'en cas de rejet des méthodes pacifiques de règlement des problèmes de la décolonisation, il ne restera pas d'autre choix que d'accroître l'aide accordée aux mouvements de libération,

Rappelant l'engagement solennel des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, consacré par la Charte de l'Organisation, de n'épargner aucun effort en vue de la libération des territoires qui se trouvent encore sous domination étrangère,

Reconnaissant la nécessité urgente d'augmenter l'assistance matérielle, financière et militaire accordée aux fins de la lutte pour la libération :

1. A noté avec satisfaction l'adoption du Manifeste, à une écrasante majorité, par la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies;

2. Adresse ses félicitations à S. E. M. El Hadj Ahmadou Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun, pour le rôle déterminant qu'il a joué en tant que Président en exercice de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en présentant le Manifeste à l'Organisation des Nations Unies et en invitant l'Organisation internationale à prendre une décision sur cette question importante;

Décide :

1. D'intensifier par tous les moyens appropriés la lutte pour la libération nationale menée en Afrique en fournissant aux mouvements de libération toutes les facilités voulues pour leur permettre de poursuivre la lutte;

2. De prier Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier d'entrer en rapports avec tous les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique en vue de l'application rapide et efficace des décisions relatives au renforcement de la lutte pour la libération;

3. De prier également Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier de prendre contact avec les mouvements de libération nationale en vue de coordonner leurs activités, de façon à donner le maximum d'efficacité à leurs sacrifices et à l'assistance fournie par l'Afrique indépendante.

En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, la Conférence, notant avec une profonde préoccupation la détérioration de la situation au Moyen-Orient du fait que la résolution du Conseil de sécurité n'a pas été appliquée, a réaffirmé la position adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à la Conférence au sommet tenue à Addis-Abéba en septembre dernier et a demandé l'application immédiate de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967.

Pour ce qui est des autres problèmes de décolonisation, qu'il s'agisse de la situation dans les colonies portugaises et en Rhodésie ou de la politique d'apartheid et de discrimination raciale de l'Afrique du Sud ou encore du problème de la coopération dans le domaine de la sécurité, la Conférence a adopté à l'unanimité les recommandations du Conseil des ministres.

Dans le domaine de la décolonisation, la Conférence a suggéré, à la septième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, de créer un comité spécial des sanctions qui serait chargé d'étudier les activités des sociétés commerciales, des monopoles et de toutes les autres entreprises se livrant à des activités tant dans les territoires africains sous domination coloniale et raciste que dans les Etats africains indépendants, afin de permettre aux Etats africains indépendants de prendre les mesures coordonnées qui conviennent.
